

Décision

Générale

colonial

Décision n° 134/CAB 4 février 1963

n° 134/CAB 4

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1963

Date de publication

4 février 1963

Date du numéro

28 février 1963

TEXTE INTÉGRAL

Délégation de signature est donnée à M. Lacampagne, chef de Division de la F.O.M. adjoint du Directeur du Cabinet, pour signer au nom du Chef du Territoire, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Valy, tous actes de correspondances relatifs aux attributions courantes du Cabinet et spécialement : — les ordres de service; — les ordres de mission; — les passeports; — les passes de courrier; — les ampliations des arrêtés et décisions. M. Lacampagne procédera, par délégation du Chef du Territoire, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Valy, directeur du Cabinet, à la légalisation des signatures apposées sur toutes les pièces susceptibles de servir hors du Territoire.